




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18223-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1375

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS / AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFERENTES**

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Victor TONIN à M. Gerard DELOCHE

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction des Sports

13.02

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 12/12/11

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Francis TAULAN  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique** : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS / AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFERENTES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au terme de l'exercice budgétaire 2011, nous vous proposons d'apporter des aides financières à deux clubs sportifs aixois dans le cadre :

- d'une subvention pour une action contractualisée (annexe **1.1**)
- d'une subvention de fonctionnement à un club conventionné (annexe **1.2**)

Par ailleurs, ces associations bénéficient de conventions résultant de l'application de l'article 10 de la Loi 2000.321 du 12 avril 2000.

Aussi, conformément aux termes de l'article 1 du titre 1 des conventions suscitées, il est nécessaire d'adopter les avenants figurant en annexes **2** et **3**.

Tous les dossiers de demande de subventions ont été validés le 25 octobre 2011.

En conséquence, nous vous demandons chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'attribution d'une subvention à un club sportif dans le cadre d'une action contractualisée (dispositif du Pass'sport Club) telle que définie en annexe **1.1**.
- **DIRE** que le montant de **2 550 €** sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget 2011 et affectée au compte **924.15.6574.00001551**, qui présente les disponibilités suffisantes;
- **DECIDER** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à un club sportif telle que définie en annexe **1.2**

- **DIRE** que le montant de **3 600 €** sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget 2011 et affectée au compte **924.15.6574.00001549**, qui présente les disponibilités suffisantes;
- **ADOPTER** les avenants aux conventions de subventions tels que définis en annexes **2 et 3**.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux Sports de signer ces documents.

**2011.1375 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS / AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFERENTES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 5</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 48</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

M. Laurent DILLINGER, M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Françoise TERME

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE ACTION CONTRACTUALISEE**

ANNEXE 1.1

**Ligne Budgétaire & disponibilités : N° 924.15.6574.1551 : 2 500 €**

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	Acompte saison sportive 2011/2012 (présente dotation)	Avenant en cours de préparation
N° de tiers : 49471	TRIATHL'AIX	Dispositif du Pass'sport Club	2 550 €	avenant n°4
			2 550 €	

ANNEXE 1.2

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UN CLUB CONVENTIONNE**

**Ligne Budgétaire & disponibilités : N° 924.15.6574.1549 : 3 600 €**

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	Acompte saison sportive 2011/2012 (présente dotation)	Avenant en cours de préparation
N° de tiers : 47987	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Complément de subvention de fonctionnement	3 600 €	avenant n°4
			3 600 €	

<b>Total Annexes 1.1 et 1.2</b>		<b>6 150 €</b>
---------------------------------	--	----------------

**AVENANT N° 4**  
**À la convention de subventions**  
**conclue entre l'association**  
**« OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS »**  
**et la Ville d'Aix en Provence**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES**

Qualité de Vie

**DIRECTION DES SPORTS**

Service Animation Sportive de la Cité

**ENTRE** : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par le Maire ou l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

**D'UNE PART**

**ET** : L'association « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS », représentée par Monsieur BERARD Kristian, son Président en exercice, dont le siège social est situé au Complexe Sportif du Val de l'Arc, Chemin des Infirmeries, 13090 AIX-EN-PROVENCE, ci après dénommée l'Association

**D'AUTRE PART**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Des subventions pour un montant de **92 700 €** ont été attribuées par délibération du Conseil Municipal en date du 07 mars (45 000 €), du 11 avril (1 500 €), du 23 mai (13 700 €) et du 07 novembre 2011 (32 500 €) à l'association et ont fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°4 et son adoption par les deux parties signataires.

**ARTICLE 1** : La Ville alloue à l'association une subvention pour un montant de **3 600 €**

Cette subvention de fonctionnement est allouée dans le cadre d'un complément pour la saison sportive 2011/2012.

**ARTICLE 2** : Elle sera versée à l'association dans le courant du mois de janvier 2012.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

**AVENANT N° 4**  
**À la convention de subventions**  
**Conclue entre l'Association Sportive**  
**« TRIATHL'AIX »**  
**Et la Ville d'Aix en Provence**

Direction Générale Adjointe Des Services  
**Qualité de Vie**  
Direction des Sports  
**Service Animation Sportive de la Cité**

**ENTRE** : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

**D'UNE PART**

**ET** : L'association « TRIATHL'AIX », représentée par Monsieur Daniel BERROCAL son Président en exercice, dont le siège social est situé au stade Georges Carcassonne, Route du Tholonet, 13090 AIX EN PROVENCE, ci après dénommée l'Association

**D'AUTRE PART**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Des subventions pour un montant de **83 260 €** ont été attribuées par délibération du Conseil Municipal en date du 07 mars (47 300 €), du 11 avril (7 275 €), du 11 juillet (300 €) et du 07 novembre 2011 (28 385 €) à l'association et ont fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°4 et son adoption par les deux parties signataires.

**ARTICLE 1**: La Ville attribue à l'association une subvention de **2 550 €**.

Cette subvention est attribuée dans le cadre du dispositif du Pass'sport Club 2011/2012. (acompte)

**ARTICLE 2**: Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois de janvier 2012.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,